

SEAB

Société d'Encouragement Au Bien

BREF HISTORIQUE

Homme de lettres, né en 1810, Honoré Arnoul collabore avec Emile Girardin à la création de La Presse, premier quotidien français bon marché à gros tirage, prototype des journaux modernes. Il en est le rédacteur en chef. Des divergences le séparent bientôt de Girardin. *Il estime qu'il ne convient pas d'accorder une trop grande place aux faits divers.*

Vivant en plein cœur de la révolution industrielle qui bouleverse la France d'alors, il s'intéresse au monde du travail, d'une façon pratique, sur le terrain. Il est le *premier inspecteur du travail* avec le titre d'Inspecteur des Manufactures".

Pour Honoré Arnoul, il faut redonner du courage à la classe ouvrière qui vit dans des conditions très dures, en s'attachant à citer comme exemple les dévouements cachés et en récompensant publiquement les travaux laborieux.

Le 5 septembre 1863 la SEAB est autorisée par décret du Ministre de l'Intérieur.

Le 23 mai 1864, à l'Hôtel de Ville de Paris, la Société d'Encouragement au Bien affirme pour la première fois son existence. Honoré Arnoul insiste dans un discours sur le caractère propre de l'œuvre:

" La charité soulage les maux, nous voulons les prévenir. L'ouvrier a ses défauts, mais aussi ses qualités; il est généreux, prompt aux nobles choses, intelligent, avide aussi de s'instruire... nous lui tendons la main"

LES OBJECTIFS

Dans une période où les incivilités et l'égoïsme sont quotidiens, la SEAB a pour objectif de mettre en valeur l'action de tous ceux qui donnent l'exemple du dévouement et du courage envers les autres, individuellement ou dans des structures associatives.

LES RÉCOMPENSES

RECOMPENSES DECERNEES PAR LA S.E.A.B.

Il ne faut en aucun cas les confondre avec des décorations officielles. Cela serait contraire à la loi et à l'éthique de la S.E.A.B.

Le bénéficiaire se doit de respecter la législation française en ce qui concerne le port des médailles associatives, il engage à ce titre sa propre responsabilité.

COURONNES CIVIQUES

Elles sont destinées à honorer de grandes associations à caractère social et humanitaire ou des personnes ayant rendu des services éminents à l'humanité. Citons PASTEUR le professeur Jean Bernard ou plus près de nous les treize corps de sapeurs pompiers ayant participé aux opérations de sauvetage lors du drame de l'explosion de l'usine A.Z.F.

PALMES D'OR DU COURAGE

Elles rendent hommage à ceux qui ont risqué leur vie pour sauver leur prochain.

MINERVES D'OR

Elles citent en exemple les personnes physiques ou morales , dans le domaine de la diffusion de la pensée (art, littérature, cinéma, télévision etc.).

MEDAILLE DE L'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Ancêtre de toutes les médailles, elles concernent le dévouement, le bénévolat à titre individuel. Elle comporte des degrés: bronze, argent, vermeil et or, dont l'attribution est basée sur la durée des services et l'importance de l'action.

MEDAILLES DES OEUVRES SOCIALES

Plus spécifiques aux œuvres sociales, avec également des degrés.

Ces médailles ne peuvent être décernées à des donateurs, aussi généreux soient-ils. Seuls les actes sont pris en compte, en toute neutralité.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Par le geste symbolique de récompenses, la SEAB veut mettre en valeur les actions de tous ceux qui ont fait des actions ou on eu un comportement mettant en valeur le bien, tel qu'on peut le faire aux autres, gratuitement et sans arrière pensée.

Elle veut aussi récompenser ceux qui dans leurs engagements bénévoles et associatifs contribuent au développement du bien envers autrui en donnant l'exemple de dévouement désintéressé.

Toute récompense fait l'objet d'un dossier qui permet de vérifier et de valider la qualité des actions des récipiendaires.

On peut s'adresser au siège de la SEAB pour plus de précisions ou au délégué local dont les coordonnées sont disponibles par téléphone à la même adresse:

SEAB 33 rue de Dantzig 75015 PARIS

tél: 0142805331 - adresse mail : seabparis15@orange.fr

Vous trouverez les imprimés de demande de décoration et les tarifs des médailles et des cotisations sur ce blog dans la catégorie : Demande de Décorations

RECONNAISSANCE

Fondée en 1862, la Société d'Encouragement Au Bien est une association d'absolue neutralité, reconnue d'Utilité Publique, Couronnée par l'Académie Française.

Son siège social est situé 33 rue de Dantzig 75015 Paris - Tél/Fax 01 42 80 53 31

Le Président de l'association est Monsieur Daniel KOUDLANSKI

La SEAB est une organisation nationale, reconnue d'Utilité Publique. Elle est seule habilitée à attribuer ses récompenses.

Les délégués agissent par délégation du Conseil d'Administration qui les as nommés et avec mandat du Président National .

Selon les statuts, nul ne peut se référer de la SEAB ni utiliser son sigle sans y avoir été autorisé au préalable et selon les formes habituelles en vigueur.